



SYMALIM
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 03 FEVRIER 2022

N° : 2022-11
OBJET : Création de l'autorisation de programme n°2201 « Programme de restauration du Rhône de Miribel Jonage : accompagnement à la refonte »

Date de la convocation : **Jeudi 27 janvier 2022**

Secrétaire de Séance : **M. GAITET**

L'an deux mille vingt-deux, le trois du mois de février, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis. Cette réunion a eu lieu au Palais du Travail – 9 Place Lazare Goujon 69100 Villeurbanne (salle des conférences)

Nombre de délégué-e-s : 30	Présent-e-s : 17	en droits de vote	: 62
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs : 5	en droits de vote	: 13.5
	Votant-e-s : 22	en droits de vote	: 75.5

Liste des présent-e-s :

nombre de votes /délégué-e

METROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5
	M. BENZEGHIBA	5
	MME CREUZE	5
	MME DEHAN	5
	MME EL FALOSSI	5
	M. GOMEZ	5
	MME GROSPERRIN	5
	M. QUINIOU	5 + 1.5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5 + 5
	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5 + 5 + 1
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	4 + 1
CCMP	M. GIRARD	1,5
	MME TERRIER	1,5
LYON	M. CHAPUIS	5,5

VILLEURBANNE	MME TOMIC	
	M. BRISSARD	4
	M. VERMEULIN	4
DÉCINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3
	M. ALLOIN (SUPPLEANT)	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3
JONAGE	M. BARGE	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	MME LE GREN	1
NEYRON	M. BRIERE	1
NIÉVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir:-

Mme Creuze à M. Vieira
M. Benzeghiba à Mme Reveyrand
M. Goubet à M. Gaitet
Mme Le Gren à M. Vieira
Mme Terrier à M. Quiniou

Monsieur le 1^{er} Vice-Président expose,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2311-3 et R 2311-9 autorisant les autorisations de programme et les crédits de paiements à la section d'investissement,

Vu l'instruction codificatrice M14,

Considérant que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement,

Considérant que cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais également organisationnel et permet au syndicat de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle.

Il est proposé de délibérer pour mettre en place une autorisation de programme « Programme de restauration du Rhône de Miribel Jonage : accompagnement à la refonte ».

Cette opération fait suite au bilan mitigé du 1^{er} Contrat territorial 2015-2020. En effet, il a été validé d'engager la refonte du programme restauration du Rhône de Miribel, de ses annexes fluviales et de sa nappe. Pour cela, le SYMALIM va faire appel à un prestataire qui aura pour mission de l'accompagner ainsi que les partenaires dans l'appropriation d'un diagnostic actualisé, la redéfinition d'objectifs communs et partagés pour ainsi décliner un programme d'actions pluriannuel. Cette mission intègre une analyse comparative de différents scénarios du projet central de restauration écologique du Rhône (canal) de Miribel. Cette analyse portera notamment sur l'impact des projets sur les inondations, la ressource en eau, la biodiversité, les usages.

Ainsi, la prestation rassemblera une expertise technique et un accompagnement pour la méthodologie de concertation. L'ensemble doit constituer une aide à la décision pour les instances de pilotage du programme. En effet, cette étude d'au moins 2 ans sera suivie par les différentes instances de gouvernance du programme : comité technique, comité des collectivités, comité des usagers et associatifs, comité de pilotage.

A ce jour, le coût estimatif de cette opération est de 160 000 TTC.

CP – Crédits budgétaires	2022	2023	TOTAL
Dépenses prévisionnelles	80 000 €	80 000 €	160 000 €

CP – Crédits budgétaires	2022	2023	TOTAL
Recettes prévisionnelles			
<i>Subventions attendues</i>	70 400 €	70 400 €	140 800 €
<i>Solde Symalim</i>	9 600 €	9 600 €	19 200 €

Vu l'exposé du 1^{er} Vice-Président,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à créer l'autorisation de programme n°2201 « Programme de restauration du Rhône de Miribel Jonage : accompagnement à la refonte » et à engager les dépenses liées à l'opération ci-dessus à hauteur de l'autorisation de programme ainsi que mandater les dépenses afférentes ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter toutes les participations financières potentielles auprès des partenaires concernés. A cet effet, elle signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement de ces recettes.
- **DIT** que les crédits de paiement de 2022 sont inscrits au budget principal 2022 du Symalim.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente
Catherine CREUZE

